

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réf

Mon  
br

\*18049046\*

Déposé / Reçu le

8 FÉV 2018

au greffe du tribunal de commerce  
Greffier

N° d'entreprise : 0433.712.239

**Dénomination**(en entier) : **Korenbeek**

(en abrégé):

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : Rue du Korenbeek 108  
1080 Bruxelles

**Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA DENOMINATION – TRANSFERT DU SIEGE -  
POUVOIRS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé devant Maître Sophie Maquet, Notaire Associé à Bruxelles, en date du dix-neuf février deux mille dix-huit.

Enregistré 4 rôles, 0 renvois,

au Bureau de l'Enregistrement Actes Authentiques Bruxelles 3 le 21 février 2018

Référence ACP (5) Volume 0 Folio 0 Case 3419.

Droits perçus: cinquante euros (€ 50,00).

Le receveur

Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme dénommée **KORENBEK**, ayant son siège social à 1080 Bruxelles, rue du Korenbeek 108, a pris les résolutions suivantes :

**1. Modification de la dénomination sociale**L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en **VIVALYS**.

Elle décide en conséquence de modifier l'article 1 des statuts pour y intégrer la nouvelle dénomination et remplacer le mot « KORENBEK » par « VIVALYS ».

**2. Transfert du siège social**

L'assemblée décide de transférer le siège social à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, Boulevard de la Woluwe 106-108, avec effet au 8 février 2018.

Avec effet le 8 février 2018, elle décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour remplacer les mots « 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue du Korenbeek 108 (Belgique) » par « 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Boulevard de la Woluwe 106-108 (Belgique) ».

**3. Pouvoirs**

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme.

Sophie Maquet, Notaire Associé.

Déposés en même temps : 1 expédition, 3 procurations et les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/03/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)